



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FÉVIER 2021  
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le huit février deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le deux février deux mille vingt et un, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente. Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire, étant empêché Madame Cécile MÉRIADEC, 1<sup>ère</sup> Adjointe a pris la présidence du conseil municipal en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaients présents (26) :

MME MERIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FALOT, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (3) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE a donné pouvoir à M. BROUNAIS  
MME BARTEAU a donné pouvoir à M. BERTHOU  
MME MERLET a donné pouvoir à MME MÉRIADEC

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME BRIZARD

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2021.
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

2021-01/ Vœu de soutien de la commune du Pellerin à l'association Energies Citoyennes Sud Loire.

### **Finances et Ressources Humaines**

- 2021-02/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021.  
2021-03/ Avenant à la convention pluriannuelle concernant les activités de la section musique de l'Amicale Laïque du Pellerin.  
2021-04/ Attribution de subventions de projet aux associations pour l'année 2021.  
2021-05/ Attribution de subventions de projet avec convention aux associations pour l'année 2021.  
2021-06/ Reprise anticipée des résultats 2020.  
2021-07/ Modification des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour 2021.  
2021-08/ Constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables).  
2021-09/ Vote des taux d'imposition 2021.  
2021-10/ Adoption du budget primitif 2021.  
2021-11/ Modification et évolution des astreintes techniques.  
2021-12/ Modification du tableau des effectifs.

### **Petite enfance, enfance jeunesse**

- 2021-13/ Convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et l'association Nantes Natation pour la mise en place de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de premier degré.  
2021-14/ Convention d'objectifs et de financement avec l'association « Les Francas » - année 2021.

### **Qualité de vie**

- 2021-15/ Approbation de la convention relative au Conseil en Energie Partagé (CEP).  
2021-16/ Convention d'agrément par la commune du Pellerin de la fourrière automobile exploitée par la société A.D.B. de Bouaye.

### **Développement Durable et Climat**

- 2021-17/ Avis sur le projet Ecomcombust mené par EDF à la centrale thermique de Cordemais.

### **Urbanisme**

- 2021-18/ Acquisition au Département de Loire-Atlantique du bâtiment situé 32 rue du Clos Roux (anciens locaux de la DDE).  
2021-19/ Déclassement des parcelles cadastrées AB207 et AB339 - Terrains Chanson.  
2021-20/ Constitution d'une commission spéciale « Projet Pierre-Chanson ».  
2021-21/ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur des Grandes Noëllles – Jouardais Ouest.

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2020.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:03:45

*Approuvé à l'unanimité*

**2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:04:35

Madame Mériadec rend compte des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

**2021-01/ Vœu de soutien de la commune du Pellerin à l'association Energies Citoyennes Sud Loire.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:04:53

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'apporter son soutien à l'association Énergie Citoyenne Sud Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

*Approuvé à l'unanimité*

<b>FINANCES - RESSOURCES HUMAINES</b>
---------------------------------------

**2021-02/ Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour 2021.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:20 :10

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement suscitées pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Delerue)*

**2021-03/ Avenant à la convention pluriannuelle concernant les activités de la section musique de l'Amicale Laïque du Pellerin**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :36 :39

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de la subvention annuelle de fonctionnement octroyé à l'École de Musique de l'Amicale Laïque du Pellerin soit 17 235 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-04/ Attribution de subventions de projet aux associations pour l'année 2021.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :38 :35

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de projet suscitées pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-05/ Attribution de subventions de projet avec convention aux associations pour l'année 2021.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :40 :46

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de projet avec convention suscitées pour 2021,
- d'approuver les conventions de projets,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-06/ Reprise anticipée des résultats 2020.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 : 46 :33

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-07/ Modification des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour 2021.**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00 :48 :32

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'ensemble des modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus,
- de prévoir l'inscription au budget primitif 2021 des crédits de paiements correspondants aux autorisations de programme, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 8 abstentions (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.)*

**2021-08/ Constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables).**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :11 :05

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de valider la méthode de calcul permettant de constituer le montant des provisions sur les créances irrécouvrables,
- de constituer une provision pour risques et charges 2021 d'un montant de 3 400 € au BP 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-09/ Vote des taux d'imposition 2021.**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :12 :18

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le vote des taux d'imposition 2021 présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2021-10/ Adoption du budget primitif 2021.**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :18 :57

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.)*

### **2021-11/ Modification et évolution des astreintes techniques.**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :54 :11

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de mettre en place des périodes d'astreintes d'exploitation, afin d'être en mesure d'intervenir en cas de dysfonctionnement sur l'ensemble du territoire communal. Ces astreintes seront organisées chaque semaine toute l'année,
- de mettre à disposition un véhicule de service à l'agent pendant la semaine d'astreinte.
- de fixer la liste des emplois concernés comme suit : emplois relevant de la filière technique catégorie B et C,
- de fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions comme suit : la rémunération sera effectuée par référence au barème en vigueur au Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour les agents relevant de la filière technique. En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes,
- de prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces astreintes et interventions.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2021-12/ Modification du tableau des effectifs.**

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01 :56 :24

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Michenot, Mme Paquet.)*

**PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE**

**2021-13/ Convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et l'association Nantes Natation pour la mise en place de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de premier degré.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :00 :06

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale et l'association Nantes Natation pour la mise en place de l'enseignement de la natation en milieu scolaire de premier degré,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.)*

**2021-14/ Convention d'objectifs et de financement avec l'association « Les Francas ».**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :25 :56

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-jointe définissant les moyens mis en œuvre pour soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**QUALITÉ DE VIE**

**2021-15/ Approbation de la convention relative au Conseil en Énergie Partagé (CEP).**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :27 :29

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention relative à l'adhésion au Conseil en Énergie Partagé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**2021-16/ Convention d'agrément par la commune du Pellerin de la fourrière automobile exploitée par la société A.D.B. de Bouaye.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :32 :14

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'agrément par la commune de la fourrière automobile exploitée par la société AUTO DEPANNAGE BOSCEEN,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

**DÉVELOPPEMENT DURABLE – CLIMAT**

**2021-17/ Avis sur le projet Ecocombust mené par EDF à la centrale thermique de Cordemais.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :33 :32

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis défavorable au projet Ecocombust d'EDF sur le site de la centrale de Cordemais,
- d'autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

*Approuvé par 17 voix pour 7 abstentions (Mme Fourage, M. Le Cam, Mme Dousset, Mme Kerfourn, M. Gavouyère, M. Michenot, Mme Paquet) et 5 contre (M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue)*

**URBANISME**

**2021-18/Acquisition au Département de Loire-Atlantique du bâtiment situé 32 rue du Clos Roux (anciens locaux de la DDE).**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :47 :09

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AB316 et AB325 d'une contenance de 1 734 m<sup>2</sup>, libre de toute occupation, au prix de 180 000 € net vendeur + frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2021-19/ Déclassement des parcelles cadastrées AB207 et AB339 - Terrains Chanson.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02 :51 :47

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclasser du domaine public communal, après avoir constaté leur désaffectation à l'usage direct du public, les parcelles cadastrées AB207 et AB339 sises rue Pierre Chanson ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet.)*

### **2021-20/ Constitution d'une commission spéciale « Projet Pierre-Chanson ».**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 03 :02 :00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à la création de la Commission spéciale « Projet Pierre-Chanson »,
- d'approuver la composition de la Commission spéciale « Projet Pierre-Chanson » à savoir :
  - Le Maire
  - Les élus membres de la commission urbanisme
  - Le conseiller délégué à l'environnement et à la transition écologique
  - 3 pellerinçais dont 2 riverains du site Pierre-Chanson
- d'approuver les modalités de candidature, de désignation et de suppléance définit ci-avant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions (Mme Fournier, M. Moussu, M. Michenot, Mme Paquet), 4 contre (M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Delerue.)*

### **2021-21/ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur des Grandes Noëllles - Jouardais Ouest.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 03 :15 :12

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à sélectionner un bureau d'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'étude urbaine du secteur des Grandes Noëllles – Jouardais Ouest,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 21 voix pour et 8 abstentions (Mme Fournier, M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Falot, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet).*



Fait au Pellerin, le 15 février 2021

"Pour le maire empêché. La 1<sup>ère</sup> Adjointe"  
Mme Cécile MÉRIADEC